

PY Jn 129.89 E-RE-RE (NON E-RE-I!)

Je me trouve forcé à écrire de nouveau sur la forme „*e-re-i*“ de Jn 829.19 (voir ma note „*E-re-i* ou bien *e-re-re*“ dans Ž. A. XV 320). C' étaient les deux publications des „Incunabula Graeca“, vol LI (E. L. Bennett et J.-P. Olivier, *The Pylos Tablets Transcribed*) et LII (J.-P. Olivier—L. Godar—C. Seydel—C. Sourvinou, *Index généraux du linéaire B*), qui m'ont obligé de le faire. Ils lisent tous sans aucune remarque: *e-re-i*. On peut sans aucun préjugé affirmer que le 3<sup>e</sup> syllabogramme n'est pas un „*i*“ tout à fait sûr. C'est le même „*i*“ que dans *se-re-mo-ka-ra-o-i*, *-qe* qui est finalement (dans les deux publications citées) corrigé en *se-re-mo-ka-ra-o-re*, *-qe*.

Il est vrai que les deux cas, *e-re-i* et *se-re-mo-ka-ra-o-i*, ne sont pas identiques. *E-re-re* serait une forme fantôme tandis que *e-re-i* ne l'est pas. Cependant, si la grammaire est une science exacte, et nous savons qu'elle l'est, dans une série de toponymes se trouvant au même cas, lequel est, dans la situation concrète, un instrumental de lieu (c'est à dire un ablatif de lieu — instrumental avec la fonction d'ablatif indiquant le point de départ), il serait impossible d'insérer un locatif qui aurait un sens justement contraire, désignant le lieu et non pas le point de départ. Cela est évident des formes *pa-ki-ja-pi* (l. 7), *e-ra-te-re-wa-pi* (l. 17), et, surtout, *ti-mi-to-a-ke-e*. Le locatif *e-re-i* (= \*Ελεῖ) de \**e-ro* (= \*Ελος) serait admissible dans une série de toponymes figurant au locatif, à savoir avec les formes *pa-ki-ja-si*, \**e-ra-te-re-wa-i*, et *ti-mi-to-a-ke-i*.

Il s'agit donc, dans la forme *e-re-re*, d'une faute de scribe, d'une dittographie de la 2<sup>e</sup> syllabe du mot au lieu de *e-re-e* (un instrumental-ablatif employé déjà dans PY An 724.4.6; Jo 438.19; Xn 442.1); comp. la forme *pe-ro-ro* au lieu de *o-pe-ro* dans MY Ge 604.5. Pour le reste, je renvoie le lecteur à ma note dans Ž. A. XV 320, citée ci-dessus.

M. D. P.